



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 6 août 2019 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT absent : Monsieur Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 01 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2019;
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de juin 2019;
 - 4.3 Colloque de zone ADMQ;
 - 4.4 Conférence UMQ – Réforme de la fiscalité municipale;
 - 4.5 Souper gastronomique au profit de la Fondation Santé de Papineau;
 - 4.6 Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés – Demande de prolongation au Ministère de la Santé et des Services Sociaux;
 - 4.7 Achat d'un système multimédia-éclairage;
 - 4.8 Achat d'une publicité – Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde
5. Voirie
 - 5.1 Formation – Entretien des parcs pour enfants.
6. Urbanisme & Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure – 133, chemin de la Rivière;
 - 6.2 Formation – La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
 - 6.3 Embauche d'une consultante en urbanisme.
7. Varia
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

19-08-157

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-158

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

ATTENDU QUE le dernier attendu de la résolution 19-07-151 et intitulée “**DEMANDE DE NOMINATION AU TITRE DE VILLAGE RELAIS**” est manquant;

ATTENDU QUE le libellé de celui-ci était : ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois est un point stratégique puisqu’elle est située aux limites territoriales de trois (3) MRC, soit Papineau, des Collines et Antoine-Labelle et deux (2) régions soit l’Outaouais et les Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, en y ajoutant l’attendu ci-haut mentionné.

Adoptée à l’unanimité.

19-08-159

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 19-07 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juillet 2019 dressé par la directrice générale, portant le numéro 19-07 totalisant une somme de **284 791,89 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	164 040,36 \$
-	Déboursés par chèque :	69 305,77 \$
-	Déboursés par prélèvement :	3 477,82 \$
-	Salaires :	47 967,94 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d’autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l’unanimité.

19-08-160

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l’état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juin 2019 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l’unanimité.

19-08-161

COLLOQUE DE ZONE ADMQ – OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE le colloque de la zone Outaouais de l’ADMQ aura lieu les 17 et 18 septembre 2019 à Gatineau;

ATTENDU QUE le coût d’inscription au colloque est de 200,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'une adjointe administrative à participer au colloque de zone de l'ADMQ;

ET QUE leurs frais de repas, de déplacements et d'hébergements leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-162

DÉJEUNER-CONFÉRENCE UMQ – RÉFORME DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE

ATTENDU l'invitation à un déjeuner-conférence reçue de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en partenariat avec la Chambre de commerce de Gatineau;

ATTENDU QUE la conférence se donnera le jeudi 22 août prochain au Best Western Gatineau-Ottawa;

ATTENDU QUE la conférence sous le thème de la réforme de la fiscalité municipale sera de relevé de nouveaux défis et opportunités pour les entreprises et les collectivités organisés en collaboration avec l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à ce déjeuner-conférence qui se tiendra au Best Western de Gatineau secteur Hull le 22 août prochain au coût de 25,00 \$ chacun;

ET QUE les frais de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-163

SOUPER-GASTRONOMIQUE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU

ATTENDU QUE la Fondation Santé de Papineau organise leur 10^e édition du souper gastronomique qui se tiendra le samedi 2 novembre prochain à Gatineau secteur Buckingham;

ATTENDU QUE l'aide financière servira à promouvoir l'amélioration et la qualité des soins et des services au CISSS de l'Outaouais uniquement pour les installations du territoire de la Vallée-de-la-Lièvre et de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 350,00 \$ à la fondation Santé de Papineau dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat de deux billets pour le souper gastronomique du 2 novembre prochain à la salle des Chevaliers de Colomb de Buckingham.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-164

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ATTENDU QUE la Municipalité travaille activement depuis 2017 à développer un plan d'action et une politique municipale amie des aînés;

ATTENDU QUE la Politique a été lancée le 4 juillet dernier;

ATTENDU QUE certaines étapes restent à être effectuées afin de compléter la démarche;

ATTENDU qu'il est opportun de demander une prolongation en fixant la date de reddition de comptes au 9 août 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le report de la reddition de compte au 9 août 2019 au Ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisé à signer les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QU'une copie de la présente soit transmise au Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-165

ACHAT D'UN SYSTÈME MULTIMÉDIA-ÉCLAIRAGE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'obtention de la subvention de vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$) dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

ATTENDU QUE l'implantation d'un système multimédia engendra des dépenses diverses telles que l'achat de microphones, d'haut-parleurs, d'un projecteur, de lumières et de matériaux divers pour en optimiser l'utilisation et en faire l'installation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice-générale a procédé à l'achat des équipements et matériaux nécessaires à l'installation d'un système multimédia jusqu'à une somme maximale de 25 000 \$;

ET QUE les dépenses nettes soient affectées à la subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-166

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde prépare son calendrier 2020;

ATTENDU QUE ce calendrier sera vendu pour aider à financer le maintien et l'entretien de l'Église;

ATTENDU QUE la Fabrique offre à la Municipalité de procéder à l'achat d'une publicité à l'intérieur de celui-ci;

ATTENDU QUE cette publicité est offerte au coût de 150,00 \$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 150,00 \$ pour l'achat d'une publicité dans le calendrier 2020 de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-167

FORMATION – ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX

ATTENDU QUE Loisirs Sport Outaouais offre une formation au responsable d'entretien des aires de jeux des municipalités;

ATTENDUE QUE cette formation sera un atout pour nos employés vu l'acquisition récente de nos structures de jeux pour enfants;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra le jeudi 14 novembre 2019 à Gatineau;

ATTENDU QUE la formation est offerte au coût de 50,00 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise à deux employés d'assister à ladite formation pour une dépense de 100,00 \$;

ET QUE les frais de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-168

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 133, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE le propriétaire du 133, chemin de la Rivière a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'emprise d'un chemin ;

ATTENDU QUE le chemin existant est inférieur à la norme ;

ATTENDU QUE le propriétaire demande une dérogation mineure afin de lui permettre un chemin de 8 mètres d'emprise au lieu du 12 mètres prévu au règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le propriétaire demande une dérogation mineure afin de procéder à un réaménagement de l'assiette du chemin ;

ATTENDU QUE l'emprise actuelle est de 6,01 mètres ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 133, chemin de la Rivière lui permettant un chemin ayant une emprise de 8 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-169

FORMATION – POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

ATTENDU l'offre de formation de la COMBEQ sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE cette formation aidera à l'inspectrice en bâtiment et en environnement à mieux comprendre l'élaboration et l'application des règlements municipaux découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QU'ils aborderont également le sujet de la protection des milieux riverains et le type d'aménagement qui peut y être réalisé de même que les éléments de stabilisation des rives ainsi que la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 561,46 \$ plus les taxes applicables et se tiendra le 2 et 3 octobre prochain à Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 550,07 \$ plus les taxes applicables pour la formation qui se tiendra le 2 et 3 octobre 2019;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité.

19-08-170

EMBAUCHE D'UNE CONSULTANTE EN URBANISME

ATTENDU QUE le conseil municipal désire obtenir les recommandations d'un professionnel en urbanisme en lien avec des propositions de modifications réglementaires;

ATTENDU l'offre d'Annabelle Drew, technologue professionnelle, au taux horaire de 65,00 \$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de service pour des demandes ponctuels;

ET QUE les services d'Annabelle Drew, technologue professionnel, soit retenue pour une dépense maximale de 4 000,00 \$ plus les taxes applicables pour recommandations de modifications réglementaires.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

19-08-171

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 47)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.